

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 8–12 juin 2009

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2008 (WFP/EB.A/2009/6-A/1)
- Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2009/6-B/1 et WFP/EB.A/2009/6-B/1/Add.1)
- Examen du cadre de financement du PAM (WFP/EB.A/2009/6-C/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2009/6-D/1)
- Rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2009/6-E/1)
- Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.A/2009/6-F/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit du PAM (WFP/EB.A/2009/6-G/1)
- Rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.A/2009/6-I/1)

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2009/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2

4 juin 2009

ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/1683

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

4 juin 2009

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif concernant les documents suivants qui lui ont été présentés par le Programme alimentaire mondial:

- Comptes annuels vérifiés de 2008 (WFP/EB.A/2009/6-A/1)
- Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2009/6-B/1 et WFP/EB.A/2009/6-B/1/Add.1)
- Examen du cadre de financement du PAM (WFP/EB.A/2009/6-C/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2009/6-D/1)
- Rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2009/6-E/1)
- Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.A/2009/6-F/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit du PAM (WFP/EB.A/2009/6-G/1)
- Rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.A/2009/6-I/1)

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir soumettre le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session et communiquer dès que possible une version imprimée du document, dans toutes les langues, au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

Susan McLurg
Présidente

Mme Josette Sheeran
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome
Italie



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif a examiné les comptes annuels vérifiés du programme alimentaire mondial (PAM) 2008, les rapports du Comité d'audit du PAM et de l'inspecteur général ainsi que d'autres documents dont la liste figure à la fin du présent rapport. Au cours de l'examen de ces rapports, le Comité consultatif a rencontré la Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle ainsi que le Directeur financier et d'autres représentants du PAM, qui lui ont fourni des renseignements et des précisions supplémentaires.

II. Comptes annuels vérifiés de 2008

2. Les comptes annuels vérifiés de 2008 (WFP/EB.A/2009/6-A/1), qui sont présentés au Conseil d'administration pour approbation, sont les premiers états financiers annuels du PAM à être établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le document contient la déclaration de la Directrice exécutive ainsi que les états financiers I à V relatifs à: la situation financière du PAM au 31 décembre 2008 et les résultats financiers, les variations de l'actif net, les flux de trésorerie et la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

3. Le document contient également le rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers de 2008. Le Comité consultatif note que le Commissaire aux comptes a émis une opinion d'audit non assortie de réserves sur les états financiers de 2008, un point qu'il considère comme une réalisation majeure dont il convient de féliciter le PAM pour la première année d'utilisation des normes IPSAS. De l'avis du Commissaire aux comptes, le PAM doit désormais intégrer les normes IPSAS dans ses procédures de gestion financière et apprendre à utiliser les nouvelles informations financières pour assurer une meilleure gestion des opérations. En outre, les états financiers vérifiés conformes aux normes IPSAS sont pour le PAM un meilleur outil d'analyse des résultats opérationnels et d'évaluation de sa gestion financière (ibid., Section II, Résumé).

4. Du fait de l'adoption des normes IPSAS, la Directrice exécutive propose de modifier l'article 13.1 du Règlement financier du PAM de manière à y indiquer que les états financiers sont préparés conformément aux normes IPSAS. Le texte intégral de l'amendement est présenté à l'annexe II de la section I des comptes annuels vérifiés (ibid., paragraphe 32). Le Comité consultatif note qu'après discussion avec la direction du PAM et le Commissaire aux comptes, le Comité d'audit du PAM s'est dit favorable à l'amendement proposé (WFP/EB.A/2009/6-G/1, paragraphes 16 et 17). Le Comité consultatif recommande au Conseil d'administration d'approuver l'amendement proposé.

5. Dans son rapport annuel (WFP/EB.A/2009/6-G/1), le Comité d'audit du PAM indique que l'adoption des normes IPSAS était une tâche complexe aux multiples dimensions



devant être réalisée selon un calendrier précis et que, grâce à un pilotage efficace et à une gestion des risques minutieuse, le projet a été mené à bonne fin conformément aux prévisions initiales. Le Comité d'audit relève en outre les facteurs qui ont permis de préparer avec succès les états financiers annuels de 2008 dans le plein respect des normes IPSAS, à savoir, les efforts considérables déployés par la direction du PAM, les nombreuses activités de planification et de formation du personnel chargé des finances sur le terrain ainsi que l'efficacité des communications entre le siège du PAM et les bureaux extérieurs (ibid., paragraphe 20).

6. Le PAM est la première institution des Nations Unies à appliquer les normes IPSAS, conformément à la proposition du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 60/283, à savoir que les normes IPSAS doivent être adoptées à l'échelle du système des Nations Unies (ibid. paragraphes 3 et 12). Le Comité consultatif rappelle qu'il importe pour le PAM de continuer à partager l'information et les enseignements tirés de son expérience avec les organisations pertinentes du système des Nations Unies dans la mesure où il est le premier à avoir adopté les normes IPSAS (WFP/EB.1/2009/6/(A,B,C,D)/2, paragraphe 22; voir également le paragraphe 4 ci-dessus).

7. Le Comité consultatif note dans le rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2009/6-A/1, Section II) que le produit des intérêts des placements d'un montant de 48,1 million de dollars a été compensé par des pertes réalisées et latentes d'un montant de 57,7 millions de dollars sur la valeur en capital, soit un rendement total négatif des placements d'un montant de 9,6 millions de dollars pour 2008. L'analyse présentée par le Commissaire aux comptes montrait que les pertes totales sur le portefeuille de placements s'élevaient à 64,7 millions de dollars depuis l'acquisition, la plupart de ces pertes concernant le portefeuille de placements à court terme. La valeur totale des placements à court terme était de 458 millions de dollars au 31 décembre 2008 (ibid., paragraphes 13 à 15).

8. En réponse à sa question, il a été expliqué au Comité consultatif qu'à compter du 31 décembre 2008, le rendement des placements du portefeuille à court terme était de 3,2 pour cent par an, depuis son lancement le 1er février 2000. La performance positive des placements à moyen terme a généré 300 millions de dollars d'intérêts et de produits au cours de la période la période 2000-2007. Compte tenu de l'évolution des marchés financiers depuis 2008, le PAM a appliqué des directives de placement plus prudentes. Les principaux changements sont les suivants: a) l'exclusion de certaines catégories d'actifs tels que les titres adossés à des actifs immobiliers ou à des hypothèques, sauf si ces titres sont émis ou garantis par des organismes d'État; b) l'abaissement des plafonds des risques de crédit par secteur, en particulier pour les obligations de sociétés, et le relèvement de ces plafonds pour le secteur des organismes d'État; et c) l'augmentation des exigences de cote de crédit minimale pour les placements tant à court qu'à long terme. Le Comité consultatif prend note de l'adoption de directives plus prudentes par le PAM pour faire face à la volatilité des marchés financiers. Il se félicite des gains réalisés sur les placements à moyen et long terme. Il souligne l'importance d'assurer une surveillance continue de l'impact des politiques de placement du PAM et d'en rendre compte au Conseil d'administration à ses sessions futures.

III. Nomination des membres du Comité d'audit et rapport annuel de ce dernier

9. De l'avis du PAM, le Comité d'audit était un Comité de gestion interne jusqu'en 2004, date à laquelle le Directeur exécutif a introduit un nouveau mandat et nommé des



membres qui, pour la plupart, étaient extérieurs au programme (WFP/EB.A/2009/6-G/1, paragraphes 1 et 4). Entre autres exigences, le mandat demande au Comité d'audit de présenter un rapport annuel au Directeur exécutif, lequel était soumis au Conseil d'administration pour information.

10. Le Comité consultatif note qu'à sa première session ordinaire de 2009, le Conseil d'administration a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif, et a approuvé les principes énoncés dans le mandat du Comité d'audit proposé par le Commissaire aux comptes du PAM (WFP/EB.A/2009/6-B/1, paragraphe 1). À cet égard, le Comité consultatif rappelle sa recommandation relative à la nomination des membres du Comité d'audit, telle qu'elle figure au paragraphe 5 du document WFP/EB.1/2009/6(A,B,C,D)/2. Conformément au mandat révisé, le Conseil d'administration approuverait la nomination des membres de ce Comité sur recommandation du Directeur exécutif en appliquant les critères ci-après: a) les membres possèdent une expérience récente et pertinente des questions financières; b) un membre au moins a une expérience de l'audit à un niveau élevé; et c) les membres sont tous indépendants du Secrétariat et du Conseil d'administration du PAM (ibid., paragraphe 5). Le Conseil d'administration a également approuvé le principe de la désignation des membres relevant de ce nouveau mandat au fur et à mesure de l'expiration des mandats des membres du Comité d'audit actuel (ibid., paragraphe 1). Les membres actuels et la date d'expiration de leur mandat sont indiqués au paragraphe 2 du document.

11. Dans le document WFP/EB.A/2009/6-B/1, la Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver la nomination de deux membres du Comité d'audit. Leurs curriculum vitae sont présentés dans le document WFP/EB.A/2009/6-B/1/Add.1. Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux candidats proposés.

12. Dans son rapport annuel, le Comité d'audit (WFP/EB.A/2009/6-G/1) présente un aperçu de ses activités entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009 et souligne les questions appelant l'attention de la Directrice exécutive et du Conseil d'administration. Les principales questions examinées sont les suivantes: a) les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et les états financiers; b) l'efficacité des contrôles internes; c) le bureau de l'inspecteur général; d) l'audit externe; e) l'application des recommandations issues des audits; f) la gestion des risques au PAM; et g) le projet WINGS II. Les observations et recommandations formulées par le Comité d'audit sur ces questions apparaissent, s'il y a lieu, dans les sections pertinentes du présent rapport. Le Comité consultatif note les recommandations du Comité d'audit au sujet de la politique de contrôle interne et de la gestion des risques au PAM (ibid., paragraphes 25 à 28 et 44 à 50) et recommande que le PAM y donne suite dans les meilleurs délais.

IV. Mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux comptes

13. Un rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2009/6-D/1) est présenté au Conseil d'administration pour examen. Le Comité consultatif note qu'il s'agit là du premier rapport de situation annuel, comme il l'avait recommandé (WFP/EB.2/2007/5(A,B,C,D,E,F,G)/2*, paragraphe 14), en remplacement de la série de trois rapports intérimaires qui étaient auparavant présentés. Le Comité se félicite de ce changement.



14. Le rapport intérimaire porte sur les mesures prises par le PAM en ce qui concerne les rapports d'audit publiés par le Commissaire aux comptes entre juin 2008 et avril 2009, ainsi que les observations formulées par ce dernier sur l'application des recommandations antérieures. Un résumé de la situation de l'application des recommandations de sept rapports d'audit publiés entre mai 2005 et avril 2009 est présenté au tableau qui figure sous le paragraphe 5 du rapport intérimaire.

15. Le Comité d'audit a noté avec inquiétude dans son rapport annuel (WFP/EB.A/2009/6-G/1) que, si la direction était parvenue à réduire le nombre des recommandations en souffrance au cours de la période examinée, bon nombre de ces recommandations demeuraient inappliquées. Le Comité consultatif relève cependant que le Comité d'audit se félicitait des initiatives récentes lancées par le PAM pour accélérer le processus, y compris le regroupement des recommandations similaires et le fait de charger le Directeur de l'administration générale du suivi et de la mise en œuvre, au niveau global, des recommandations issues de l'audit (ibid., paragraphes 41 à 43). Le Comité consultatif souligne combien il importe d'améliorer constamment la rapidité d'application des recommandations du Commissaire aux comptes.

Gestion axée sur les résultats

16. Le Commissaire aux comptes a publié un rapport en septembre 2008 intitulé "Gestion axée sur les résultats: deuxième examen des progrès de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats". Il y recommandait (recommandation 11) à la haute direction du PAM de démontrer la permanence de son attachement à la gestion axée sur les résultats et le PAM a entériné cette recommandation. Le Comité consultatif prend note de la réponse du PAM indiquant que la gestion axée sur les résultats a été intégrée à l'échelle de toute l'institution et qu'une unité chargée de sa coordination a été créée au sein du Bureau du Directeur exécutif dans le but, notamment, de guider la gestion axée sur les résultats au PAM, de renforcer les capacités du personnel et d'actualiser les politiques et les directives en la matière, de passer en revue les résultats et de fournir un information en retour aux utilisateurs internes et extérieurs (ibid.). A cet égard, le PAM entend: a) publier une circulaire de la Directrice exécutive; b) reconstituer le réseau de responsables et de coordonnateurs de la gestion axée sur les résultats; c) mettre à jour le Guide d'orientation sur la gestions axée sur les résultats; et d) revoir les directives et outils servant à planifier le travail et à examiner les résultats. Le Comité consultatif se félicite de ces initiatives et espère que le PAM partagera son expérience et les enseignements qu'il en tirera. De plus, le Comité consultatif prend note de la recommandation 8 concernant le programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) et encourage le PAM à continuer de surveiller les progrès de la mise en œuvre des mesures spécifiques indiquées en la matière.

V. Rapport de l'Inspecteur général

17. Le rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2009/6-E/1), le premier rapport annuel depuis la modification du Statut du PAM, donne un aperçu des activités de la Division des services de contrôle (OSD) pour la période allant de janvier à décembre 2008, y compris un résumé des audits, des inspections, des enquêtes et des autres services consultatifs ainsi que les constatations les plus intéressantes (ibid., paragraphes 2 et 4). Les activités d'audit et les enquêtes entreprises sont énumérées dans les annexes I et II du rapport. Les tableaux 1 à 5 du rapport présentent des informations sur l'évolution des activités, les ressources, les processus



visés par les audits réalisés en 2008, les observations formulées à l'issue des audits par niveau de gravité des risques relevés et les enquêtes.

18. Le Comité consultatif note que le rapport de l'Inspecteur général fait état d'un recul du nombre de plaintes de 4 pour cent, qui est passé de 174 en 2008 à 180 en 2007, couvrant les catégories du harcèlement/harcèlement sexuel/abus d'autorité, exploitation sexuelle, conflit d'intérêt/corruption, détournement de produits alimentaires, fraude et autres. Sur les 174 plaintes enregistrées, 49 ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête, ce qui correspond à une baisse de 25 pour cent par rapport à 2007 (ibid., paragraphe 35). Le Comité note en outre que le montant total des pertes financières imputables aux affaires ayant fait l'objet d'une enquête en 2008 s'est élevé à 853 098 dollars tandis que la somme récupérée la même année n'a été que de 41 196 dollars (ibid. para.39).

19. Selon l'Inspecteur général, en 2008, le PAM a progressé dans le domaine du contrôle au niveau institutionnel. Les vérifications et les systèmes mis en place au sein de l'institution ont été améliorés moyennant: a) le meilleur suivi et la prise en compte plus rigoureuse des recommandations issues de l'audit; b) l'élaboration d'un cadre de gouvernance pour les technologies de l'information et des communications (TIC); c) la création du Bureau de la déontologie; d) la mise en œuvre d'un programme concernant la transparence financière et les conflits d'intérêt, et e) la révision de la politique de protection des personnes signalant des irrégularités afin de dissocier les rôles du Bureau de la déontologie et d'OSD (ibid., paragraphe 41). Les principales faiblesses relevées sont résumées aux paragraphes 43 à 61 du rapport de l'Inspecteur général. Il est indiqué que les recommandations visant l'amélioration ont été acceptées par la direction générale et qu'elles sont en cours d'application. Le Comité consultatif encourage le PAM à mettre en œuvre les recommandations de l'audit interne avec toute la diligence requise et à fournir en temps voulu des instructions précises aux bureaux extérieurs pour améliorer cette mise en œuvre.

20. Les observations et recommandations formulées par le Comité d'audit du PAM sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général figurent aux paragraphes 29 à 37 du rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2009/6-G/1; voir aussi le paragraphe 11 ci-dessus). Le Comité d'audit a recommandé que le Bureau de l'audit interne fournisse un système de mesure plus instructif qui fasse apparaître non seulement la réalisation de son plan d'audit mais aussi l'impact de ses activités pour le PAM. Le Comité consultatif juge cette recommandation importante et invite le PAM à mettre au point un tel système de mesure, comme le recommande le Comité d'audit. En ce qui concerne le Bureau des inspections et des enquêtes, le Comité d'Audit estime que sa charge de travail va probablement s'alourdir au fur et à mesure que la politique de protection des personnes signalant des irrégularités sera mieux connue et que le Bureau de la déontologie gagnera en efficacité, une montée en puissance qui nécessitera une gestion prudente et des ressources.

VI. Examen du cadre de financement du PAM

21. Le Comité consultatif note que le PAM a entamé un processus d'examen du cadre de financement dont l'objectif est de faire en sorte que ce cadre réponde aux défis de l'environnement extérieur tout en étant aligné sur les processus stratégiques institutionnels (WFP/EB.A/2009/6-C/1, paragraphes 8 à 9). Les trois principaux aspects qui feront l'objet d'un examen sont les suivants:

- a) assurer la prévisibilité et la stabilité du financement du PAM;



- b) améliorer la flexibilité et l'efficacité de l'utilisation des ressources;
- c) renforcer la transparence de l'allocation des ressources.

Des informations détaillées sur le contexte et la portée de l'examen sont données aux paragraphes 4 à 10 du document qui est soumis au Conseil d'administration pour examen.

22. Le Comité consultatif note par ailleurs qu'un comité chargé de l'allocation stratégique des ressources, présidé par le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle et le Directeur financier, a été constitué en mai 2009, parallèlement à la création d'un nouveau Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle au sein du PAM. Le Comité a pour mission de superviser le processus d'examen et les activités de gestion financière et d'allocation des ressources au PAM et d'émettre des recommandations à l'intention du Directeur exécutif (*ibid.*, paragraphes 11 à 15).

23. Conscient qu'un dialogue régulier avec ses membres est déterminant pour le processus d'examen, le PAM a d'ores et déjà planifié trois réunions entre mai et octobre 2009 afin de débattre des points suivants: a) historique et contexte de l'examen du cadre de financement; b) comparaison avec des organisations des Nations Unies et des organisations non gouvernementales similaires; et c) atténuation de la volatilité et amélioration de la prévisibilité (*ibid.*, paragraphe 16). Le Comité consultatif engage le PAM à associer pleinement le Conseil d'administration au processus d'examen.

24. Le PAM se propose de présenter au Conseil d'administration deux documents relatifs à l'examen du cadre de financement, le premier sur les résultats de l'examen, à la deuxième session ordinaire de 2009, et le deuxième sur les changements devant être approuvés par le Conseil d'administration, à la première session ordinaire de 2010 (*ibid.*, paragraphes 16 et 17).

VII. Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009

Révision des besoins pour 2008-2009

25. Le cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion pour 2008-2009 (WFP/EB.A/2009/6-F/1, par. 1 à 9) fournit la dernière révision des besoins pour l'exercice biennal, au 31 mars 2009. Ces besoins s'élèvent à 11 779 millions de dollars, contre 10 851 millions de dollars dans le quatrième rapport de mise en œuvre du plan de gestion. Le PAM indique que ce cinquième rapport sera le dernier. Le Comité consultatif note dans ce document que les prix des produits alimentaires, qui ont connu une volatilité sans précédent et ont été l'un des principaux facteurs de la révision à la hausse des besoins au cours de 2008, se sont stabilisés en 2009 (*ibid.*, paragraphe 11).

26. L'estimation pour 2009 a été relevée de 749 millions de dollars en raison des besoins supplémentaires qui sont apparus dans le cadre de projets nouveaux et existants en Ouganda, au Kenya, dans le Territoire palestinien occupé, en Somalie, au Pakistan, en Irak, en République démocratique du Congo et en Haïti, entre autres (*ibid.*, paragraphes 10, 12, tableau 2 et annexe II). Le PAM indique que, conformément aux normes IPSAS, la révision des besoins à hauteur de 5 805 millions de dollars pour 2008 constituera l'enveloppe



budgétaire finale approuvée et servira de base à la comparaison des dépenses. (ibid., paragraphe 8).

Stratégie de couverture

27. La stratégie suivie par le PAM pour couvrir la partie des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) engagées en euros est décrite aux paragraphes 20 à 24 du rapport. Le PAM indique qu'il a conclu des contrats de couverture d'un montant de 4,8 millions d'euros par mois pour 2009 et qu'il rendra compte de l'impact global de cette stratégie une fois que l'année sera écoulée. Le Comité consultatif s'attend à ce que cette évaluation soit dûment communiquée au Conseil d'administration. Le PAM compte continuer à couvrir les dépenses en euros en 2010 et en 2011 en souscrivant à des opérations de couverture à partir de mi-2009 pour un montant approximatif de 5 millions d'euros par mois. Le Programme intégrera le taux moyen euro/dollar des contrats de couverture dans le Plan de gestion pour 2010-2011, ce qui, selon l'institution, devrait permettre de déterminer avec certitude le montant en dollars des dépenses AAP engagées en euros et de faciliter la planification du Plan de gestion.

VIII. Rapport d'activité sur le projet WINGS II

28. Le rapport, présenté pour information sous la cote WFP/EB.A/2009/6-I/1, est le septième rapport d'activité sur le projet de Système mondial et de réseau d'information du PAM (WINGS II). La mise en service de WINGS II est actuellement prévue le 1^{er} juillet 2009, date à laquelle le système WINGS actuel sera désactivé et le système WINGS II sera lancé (ibid., paragraphe 3). Les préparatifs en cours, qui comprennent la configuration, les essais, la migration des données et la formation, sont exposés aux paragraphes 6 à 13 du document. La portée de WINGS II et sa stratégie d'introduction sont décrites en annexe au document.

29. Le Comité consultatif note que, en mars 2009, les dépenses communiquées s'élevaient à 41 millions de dollars sur une enveloppe de projet de 56,5 millions de dollars. Le PAM indique que le projet utilisera la totalité du budget disponible (ibid. par. 22).

30. Le Conseil consultatif rappelle que, à la suite d'une enquête interne visant à déterminer si le PAM était prêt à introduire les modifications de son système d'information et de ses procédures prévues dans le projet WINGS II, il avait été décidé en 2007 qu'au départ, les changements seraient mis en place à un rythme réduit et à un niveau plus facile à gérer (WFP/EB.2/2007/5(A,B,C,D,E,F,G)/2*, par. 15). Il en résulte que certaines fonctionnalités du nouveau système n'ont pas été incluses dans l'édition WINGS II 2009. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que ces fonctionnalités n'étaient pas indispensables pour la continuité des activités internes du PAM au moment du lancement du projet WINGS II. En fonction de leur degré respectif de priorité et des ressources disponibles, le PAM espère que les fonctionnalités reportées seront mises en service dans les éditions 2010 et 2011. Il est envisagé de présenter un calendrier de mise en œuvre au Conseil d'administration à sa Deuxième session ordinaire de novembre 2009 et d'intégrer les aspects budgétaires au Plan de gestion pour 2010-2011.



31. Le Comité consultatif note dans le rapport du Comité d'audit du PAM que la mise au point de WINGS II a enregistré des retards prolongés auxquels se sont ajoutés des dépassements de coûts. À ce stade, il est difficile de dire si le projet apportera tous les avantages initialement promis au Conseil d'administration. Le Comité d'audit du PAM a recommandé d'évaluer le projet WINGS II dans son intégralité une fois sa mise en œuvre achevée, afin de déterminer dans quelle mesure les réalisations correspondent aux avantages attendus et quel en est le coût pour le PAM (WFP/EB.A/2009/6-G/1, paragraphes 51 à 52).

32. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que les résultats du système WINGS II ne seraient visibles qu'une fois la mise en service du projet terminée. À cet égard, le Comité consultatif note qu'une évaluation des avantages découlant de la mise en œuvre du projet WINGS II doit être menée en 2010, après stabilisation du système. L'évaluation fera appel à une série d'indicateurs portant notamment sur les changements et avantages attendus pour chaque domaine d'activité du Programme ou encore sur les avantages escomptés dans la sphère des technologies. Les résultats de l'évaluation seront présentés au Conseil d'administration (WFP/EB.A/2009/6-I/1, paragraphe 21).

IX. Autres questions

33. Sur sa demande, des informations ont été fournies au Comité consultatif sur la collaboration du PAM avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le domaine des opérations aériennes. Le Comité a été informé que la coopération avait été active pendant des années tant au Siège que sur le terrain, à travers notamment l'adoption commune des normes des Nations Unies applicables au transport aérien, le partage d'informations entre les unités respectives de la sécurité aérienne, l'élaboration d'un système conjoint d'inspection, la participation conjointe aux réunions sur le transport aérien de chaque organisation ou encore l'assistance et les services techniques assurés par le Département de soutien sur le terrain auprès des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS). Le Comité consultatif encourage la poursuite de cette collaboration et de ces échanges d'informations.



Documentation

Pour approbation

- Comptes annuels vérifiés de 2008 (WFP/EB.A/2009/6-A/1)
- Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2009/6-B/1 et WFP/EB.A/2009/6-B/1/Add.1)

Pour examen

- Examen du cadre de financement du PAM (WFP/EB.A/2009/6-C/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2009/6-D/1)
- Rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2009/6-E/1)
- Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.A/2009/6-F/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit du PAM (WFP/EB.A/2009/6-G/1)

Pour information

- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (WFP/EB.A/2009/6-H/1)
- Rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.A/2009/6-I/1)

